

## Planification d'une distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticides sûre dans le contexte de la transmission du Covid-19

Juillet 2020, V1

### Ne pas oublier de prendre les mesures de prévention des infections au Covid-19<sup>1</sup> :

- Maintenir une distance d'au moins un mètre avec les autres personnes, excepté les membres de sa famille proche ou les personnes avec lesquelles on vit.
- Se laver fréquemment et rigoureusement les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon. L'OMS recommande de se laver les mains à l'eau et au savon pendant au moins 20 secondes. En l'absence de savon ou de solution hydroalcoolique, il convient de se frotter vigoureusement les mains avec des cendres de bois.
- Éviter de se rendre dans des lieux fréquentés.
- Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche.
- Respecter les règles d'hygiène respiratoire en toussant et en éternuant dans le pli du coude ou dans un mouchoir, en jetant le mouchoir immédiatement après<sup>2</sup> et en se lavant les mains.
- S'abstenir d'aller travailler et rester chez soi en cas de fièvre ou de symptômes respiratoires.
- Porter un masque en tissu en cas de transmission communautaire généralisée, en particulier lorsqu'il n'est pas possible de maintenir la distanciation physique.
- Utiliser et éliminer correctement les équipements fournis pour prévenir les infections au Covid-19. Suivre les conseils du gouvernement national concernant leur élimination.
- Continuer d'appliquer toutes les autres mesures décrites, même lorsque l'on porte des équipements de protection.
- Se tenir au courant des dernières orientations et réglementations adoptées par l'OMS et le gouvernement national.

NOTE : À mesure que la pandémie évolue, l'OMS se fonde sur les découvertes scientifiques pour mettre à jour les mesures recommandées de prévention de l'infection. Vous trouverez toutes les informations à jour sur : <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/advice-for-public>.

Document clé de l'Alliance pour la prévention du paludisme (APP) : *Orientations essentielles pour la distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide dans le contexte de la transmission du Covid-19*

<https://allianceformalariaprevention.com/about/amp-guidelines-and-statements/>

<sup>1</sup> <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/advice-for-public>

<sup>2</sup> Suivre les directives de l'OMS et des pays concernant l'élimination des déchets. Les déchets devraient être jetés de façon appropriée et ne pas rester dans l'environnement, où ils risqueraient de contaminer des personnes. Voir : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/331922>.

### **Garantir la sûreté des agents de santé et des membres des ménages**

Le plus important est de préserver la santé et le bien-être du personnel de campagne et des bénéficiaires. Il faut s'assurer que les agents de campagne comprennent les mesures de prévention des infections au Covid-19 qui ont été mises en place et réitérer l'importance de ne pas avoir de contacts physiques avec d'autres personnes, y compris au moment de les saluer (on évitera donc de se serrer la main, de se toucher du coude, de la tête ou du poignet, de s'embrasser, etc.), de ne pas pénétrer dans les foyers et de ne pas se servir d'ustensiles ou d'objets appartenant aux ménages (verres, tasses, etc.), même lorsqu'on porte un masque ou des gants. Il faut en outre veiller à demander aux membres des ménages concernés par les activités de recensement et/ou de distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticides (MII) de se laver les mains après toute interaction avec les équipes de campagne.



Respect de la distance de sécurité. Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP), Sierra Leone.

### **Reconnaître qu'une approche uniforme est improbable et adopter des stratégies à adapter au contexte**

Il est essentiel de faire preuve de souplesse. Les zones cibles d'une distribution de MII sont loin d'être homogènes ; elles vont de régions urbaines ou densément peuplées à d'autres rurales, reculées et peu peuplées, et la situation de chacune varie en ce qui concerne la transmission du Covid-19 et la charge de morbidité du paludisme. Si les distributions en porte à porte peuvent constituer dans les zones urbaines une solution optimale pour éviter des rassemblements de personnes à des points de distribution fixes, il se peut qu'elles n'aient pas grande utilité dans les régions reculées et peu peuplées où les points de distribution fixes et les rassemblements de personnes sont plus gérables. On peut éventuellement faire en sorte que les ménages reçoivent leurs MII par groupes (exemple : un quartier ou groupe de ménages à la fois, selon un emploi du temps défini). On déploiera alors des activités de changement social et de comportement réitérant l'importance d'appliquer les mesures mises en œuvre pour prévenir les infections au Covid-19 et rassurant les ménages ciblés sur la quantité de MII disponibles. Les besoins en matière de sécurité et de personnel varieront en fonction des différents contextes opérationnels et stratégies adoptées ; quoi qu'il en soit, ils doivent faire l'objet d'une planification et d'une inscription au budget.

### **Associer l'équipe spéciale d'urgence chargée de la lutte contre le Covid-19 à toutes les décisions concernant une campagne distribution massive de MII**

Il est essentiel que l'équipe spéciale d'urgence chargée de la lutte contre le Covid-19 soit tenue informée du processus décisionnel relatif à la distribution de MII, et y soit associée. Le rôle de l'équipe spéciale devrait consister à conseiller le PNLP au sujet des risques potentiels des stratégies présentées et des mesures d'atténuation possibles, de la voie à suivre si des agents de campagne se mettent à présenter des signes de maladie, et des messages à intégrer dans la distribution de MII, le cas échéant. Compte tenu de l'ampleur d'une campagne de distribution, qui cible généralement tous les ménages d'un pays, d'une région ou d'une autre division administrative, l'équipe spéciale pourra peut-être tirer parti des visites en porte à porte effectuées dans ce cadre. Ainsi, il peut être demandé aux agents de campagne de signaler chaque jour tout foyer de maladie qu'ils découvrirait au cours de leurs activités, de façon à ce qu'un suivi soit assuré par des agents de santé formés. L'équipe spéciale peut par ailleurs conseiller de ne pas intégrer de messages concernant le paludisme et le Covid-19 du fait d'un risque de rejet des MII ou du personnel de campagne, ou parce qu'elle craint que des messages incorrects et incohérents soient diffusés et qu'il n'y ait pas assez de temps pour organiser des formations afin que le personnel de campagne développe ses connaissances et communique des messages exacts. Le PNLP doit impérativement respecter les mesures de prévention des infections au Covid-19 adoptées par le gouvernement national et l'OMS, et savoir quoi faire si des agents de campagne se mettent à présenter des symptômes du Covid-19 pendant la mise en œuvre des activités. Les formations dispensées aux superviseurs à tous les niveaux devraient notamment les informer des mesures à prendre à l'égard des personnes suspectées d'avoir contracté le Covid-19 en application des directives du gouvernement national et de l'OMS<sup>3</sup>.



Distanciation physique. PNLP, Sierra Leone.

### **Associer le personnel décentralisé du ministère de la Santé aux décisions stratégiques**

Pour qu'une distribution de MII soit couronnée de succès, le personnel chargé de la mise en œuvre (établissements de santé, équipes de gestion sanitaire des districts, départements des régions chargés de la santé, etc.) doit faire siennes les stratégies choisies et croire en sa capacité à les mettre en œuvre en limitant les risques pour les ménages et les agents de santé. Les stratégies de distribution possibles devraient être exposées dans un plan adapté, et il convient de discuter avec le personnel décentralisé du ministère de la Santé pour voir lesquelles seraient le mieux adaptées au contexte, quels risques existent et quelles mesures d'atténuation peuvent être mises en œuvre en vue d'une distribution réussie.

---

<sup>3</sup> [https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/332082/WHO-2019-nCoV-Contact\\_Tracing-2020.1-fre.pdf](https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/332082/WHO-2019-nCoV-Contact_Tracing-2020.1-fre.pdf)

### **S'assurer du soutien de membres reconnus des communautés<sup>4</sup>**

Il convient de nouer dès le début du processus un dialogue avec les agents de santé communautaires et autres volontaires communautaires, ainsi que les dirigeants et autres personnalités influentes au sein des communautés (chefs religieux, chefs traditionnels, enseignants, etc.), qui sont connus et reconnus, pour s'assurer qu'ils soutiennent l'activité et sont disposés à résoudre les problèmes qui se présenteraient ainsi qu'à faciliter la remontée des problèmes constatés et des données recueillies pendant une distribution vers les autorités de district ou d'autres autorités sanitaires. Tout problème qui surgirait durant une campagne de distribution de MII sera d'abord constaté au niveau local et devrait donc dans la mesure du possible être réglé par des acteurs locaux. Les membres reconnus d'une communauté sont bien placés pour suivre les informations (y compris les fausses informations) qui circulent concernant une campagne de distribution et pour veiller à ce que les rumeurs qui s'élèvent et nécessitent une réponse soient traitées et signalées aux structures de haut niveau du ministère de la Santé. Il convient d'associer dès le début les dirigeants communautaires à la planification d'une campagne de distribution, et ceux-ci devraient aider à désigner le personnel chargé de la mise en œuvre des activités au sein de leur communauté.

### **Associer les membres des communautés à la distribution de MII**

Il est important que les personnes prenant part à la distribution de MII vivent dans les localités où elles travaillent. Si elles ne sont pas connues de la communauté ciblée, elles susciteront probablement davantage de peur concernant la transmission du Covid-19. Pour qu'une distribution de MII soit réussie, et pour que les ménages acceptent et utilisent ces MII, il est essentiel de respecter les critères de sélection du personnel. Les dirigeants communautaires devraient être mobilisés pour veiller à leur application. Le PNLP devrait décider si ces critères doivent exclure les personnes présentant des pathologies sous-jacentes pour protéger les personnes susceptibles d'être plus exposées à une infection au Covid-19. Les critères devraient être précis et adaptés aux besoins de chaque rôle afin de garantir une sélection réussie (exemple : si la collecte de données est censée se faire au moyen de technologies, les candidats doivent posséder un Smartphone pour démontrer qu'ils peuvent se servir des technologies de façon régulière).

Les agents de santé communautaires formés et autres agents locaux inspirent confiance du fait de leur rôle et devraient être en mesure d'expliquer clairement comment une distribution de MII se déroulera, et dans le cas où il s'agit d'une distribution à partir de sites fixes adaptés, comment la distribution par groupes de ménages s'organisera.

L'exploitation des structures qui assurent des soins de santé au niveau communautaire peut présenter un avantage supplémentaire en ce qu'elle ne nécessite pas la création de listes de personnel propres à une campagne de distribution et facilite le paiement des agents de campagne dans les cas où une base de données existe déjà aux fins des transferts par téléphonie mobile.

Elle peut toutefois présenter une difficulté, à savoir que les obligations en matière de redevabilité et de collecte de données concernant les MII devront éventuellement être adaptées (voire simplifiées) selon la stratégie et le personnel choisis. De même, les formations et les activités de supervision devront peut-être être adaptées.

### **Inscrire au budget les articles d'hygiène et les équipements de protection individuelle (EPI) en vue de limiter au minimum la transmission du Covid-19 et l'exposition au virus**

Quelles que soient la ou les stratégies adoptées, le budget d'une distribution de MII devrait tenir compte de la quantité de matériel nécessaire pour respecter les recommandations nationales en

---

<sup>4</sup> Voir aussi bientôt les orientations de l'APP relatives à la mobilisation des dirigeants communautaires aux fins d'une campagne de distribution de MII dans le contexte de la transmission du Covid-19, <https://allianceformalariaprevention.com/about/amp-guidelines-and-statements/>.

matière d'hygiène visant à réduire la transmission du Covid-19, et notamment pour effectuer des contrôles sanitaires quotidiens. L'ensemble du personnel de campagne, y compris les dirigeants communautaires, les superviseurs, les transporteurs, les agents travaillant aux points de stockage, le personnel de sécurité et toute autre personne susceptible de prendre temporairement part aux activités de campagne, doit impérativement être doté des équipements appropriés selon les politiques nationales en vigueur. Dans l'optique d'une distribution à partir de sites fixes, il est nécessaire de mettre en place des stations de lavage des mains à l'entrée et à la sortie de chaque point de distribution, à l'usage des bénéficiaires ainsi que du personnel.

Nombre de pays ont rendu le port du masque obligatoire dans les lieux publics, et même si ce n'est pas le cas, l'équipe spéciale d'urgence chargée de la lutte contre le Covid-19 ou le ministère de la Santé peuvent ordonner au personnel de campagne de porter un masque pour garantir une prévention effective des infections. Le type de masque à porter devrait être choisi en tenant compte de la distanciation physique praticable, car durant une distribution de MII, il n'est à aucun moment nécessaire que des personnes se tiennent à moins d'un mètre les unes des autres. Un certain nombre de pays ont opté pour des masques en tissu en vue de protéger les agents de campagne tout en limitant les déchets générés par l'utilisation de masque à usage unique. En outre, certains pays veillent à ce que les stocks limités de masques médicaux soient réservés au personnel de santé qui ne peut pratiquer la distanciation et/ou qui a des contacts physiques avec les patients dans l'exercice de ses fonctions. La quantification des besoins en masques devrait dépendre du type de masque acheté et des directives de l'équipe spéciale d'urgence chargée de la lutte contre le Covid-19 et de l'OMS en vigueur<sup>5,6,7</sup>.

Pour garantir une bonne hygiène et prévenir les infections durant une distribution de MII, la priorité devrait être de mettre à disposition du gel antibactérien, du savon et des stations de lavage des mains. Il n'est pas nécessaire d'acheter des gants au titre de la prévention du Covid-19 durant une campagne de distribution de MII<sup>8</sup>. Dans certains pays, on en procure toutefois habituellement au personnel amené à manipuler des MII, surtout si celles-ci ne sont pas emballées individuellement.

Tous les lieux utilisés à des fins de réunions, de séances d'orientation, de formations ou autres doivent être désinfectés avant et après<sup>9</sup>. À cet effet, il faut inscrire au budget et acheter le matériel adéquat, et veiller, au stade de la planification, à ce que le coût du personnel soit budgétisé dans la prévention des infections sur ces sites – ce notamment afin que les zones de lavage des mains soient toujours fournies en eau et en savon et maintenues propres<sup>10</sup>.

### **Former tout le personnel à l'utilisation, la gestion et l'élimination appropriées des articles d'hygiène et des EPI**

Si le personnel de campagne reçoit des EPI, il faut qu'il soit formé/informé de façon à se servir correctement de ces équipements tout en continuant d'appliquer en tout temps toutes les autres mesures de protection, en particulier la distanciation physique et le lavage régulier des mains. Il doit en outre être formé sur la fréquence du lavage des mains ainsi que sur la procédure à suivre à la fin de chaque journée pour le matériel ne pouvant pas être réutilisé et/ou le nettoyage du matériel réutilisable. Cela vaut aussi pour les agents équipés de gants, comme les responsables des

---

<sup>5</sup> OMS, *Conseils sur le port du masque dans le cadre de la COVID-19, Orientations provisoires*, 5 juin 2020 : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/332448>.

<sup>6</sup> <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/advice-for-public/when-and-how-to-use-masks> ; [https://allianceformalariaprevention.com/wp-content/uploads/2020/04/Cloth-mask-guidance-IFRC-COVID19\\_FRA.pdf](https://allianceformalariaprevention.com/wp-content/uploads/2020/04/Cloth-mask-guidance-IFRC-COVID19_FRA.pdf).

<sup>7</sup> <https://www.unicef.org/sites/default/files/2020-07/Community-based-health-care-FR.pdf>

<sup>8</sup> [https://www.who.int/gpsc/5may/tools/training\\_education/slcyh\\_usage\\_des\\_gants\\_fr.pdf?ua=1](https://www.who.int/gpsc/5may/tools/training_education/slcyh_usage_des_gants_fr.pdf?ua=1)

<sup>9</sup> <https://apps.who.int/iris/handle/10665/332167>

<sup>10</sup> <https://apps.who.int/iris/handle/10665/331922>

chargements et déchargements. Les formations dispensées à tous les niveaux doivent traiter de l'élimination des déchets ayant servi à la prévention des infections au Covid-19<sup>11</sup>.

### **Prévenir les idées fausses au sein de la communauté concernant l'utilisation d'EPI et veiller à l'application de toutes les mesures de prévention du Covid-19, même en cas de port d'EPI**

Afin de limiter les préjugés de la population cible, il convient de réfléchir attentivement aux équipements de protection que porteront les personnes chargées de la distribution de MII et les autres membres du personnel de campagne. En cas de port d'EPI, il importe de mettre en place une communication claire passant par différents canaux en vue de limiter les idées fausses (exemple : les personnes qui portent des masques et des gants sont chargées de repérer les cas suspectés de Covid-19 et de les éloigner de la communauté ; les personnes qui portent des masques et des gants sont porteuses du virus ; etc.). Cette stratégie peut avoir toute son importance dans les pays où les restrictions liées au Covid-19 sont peu à peu levées, mais où certaines précautions continuent d'être prises dans le cadre de campagnes de distribution, pour éviter qu'un lien ne soit établi entre la transmission du Covid-19 et la distribution de MII.



Remise sûre. PNLP, Sierra Leone.

### **Soumettre chaque jour les agents de campagne à un contrôle sanitaire avant le commencement des activités**

Les agents de campagne, qu'il s'agisse de ceux prenant part aux distributions en porte à porte ou à partir de sites fixes, à la logistique, au changement social et de comportement, ou à tout autre aspect d'une campagne, ne doivent surtout pas travailler s'ils présentent des signes ou symptômes d'une infection au Covid-19. Le PNLP devrait collaborer avec l'équipe spéciale d'urgence chargée de la lutte contre le Covid-19 à l'élaboration d'un protocole de contrôles sanitaires quotidiens énonçant notamment :

- quels agents de campagne devraient être soumis à un contrôle sanitaire quotidien, qui est responsable de ce contrôle, et où ce contrôle aura lieu chaque jour ;
- en quoi devrait consister le contrôle sanitaire quotidien – il convient d'établir une liste de contrôle normalisée pouvant être présentée lors des séances de formation du personnel chargé de procéder aux contrôles sanitaires ;
- que faire si des personnes se mettent à présenter des signes ou symptômes du Covid-19, eu égard à la fois aux personnes en question et aux autres agents de campagne et contacts potentiels.

---

<sup>11</sup> Ibid.

Le protocole devrait être élaboré au début de la période de planification afin que le matériel nécessaire, comme des thermomètres infrarouges, soit acheté en temps opportun. Il devrait en outre contenir des orientations au sujet :

- de la rémunération du personnel malade,
- des moyens pour les personnes qui se signalent comme étant malades de vérifier si elles sont atteintes du Covid-19,
- des moyens de procéder à cette vérification dans les zones dont les capacités de dépistage sont nulles ou limitées.

Les différentes étapes des contrôles sanitaires quotidiens, ainsi que la liste de contrôle à suivre, devraient être incluses dans les procédures opérationnelles normalisées à chaque niveau de supervision.

### **Décider des procédures à suivre et/ou de la rémunération à appliquer concernant les agents de campagne malades**

Il importe de décider au début du processus de planification des procédures à suivre si un cas d'infection au Covid-19 est suspecté ou confirmé au sein du personnel de campagne. Il convient d'insister sur le fait que les agents de campagne ont la responsabilité de protéger les membres de leur communauté, notamment en faisant part de toute maladie à leurs superviseurs. Il faut toutefois noter que compte tenu des difficultés économiques auxquelles sont confrontés de nombreux ménages et qui sont susceptibles d'être exacerbées par la pandémie de Covid-19, il se peut que leur salaire soit d'une importance cruciale pour les agents de campagne et que ceux-ci soient donc peu enclins à faire état de signes de maladie.

En vue d'encourager le personnel à signaler tout signe d'infection au Covid-19, le PNLP devrait envisager de le rémunérer y compris pour les journées où il n'est pas en mesure de travailler pour cause de maladie. Il convient de réfléchir attentivement à la façon dont les cas auto-signalés devraient être confirmés (et tout simplement à la question de savoir si les vérifications sont possibles là où se déroule une campagne). Les procédures à suivre devaient être expliquées à l'ensemble du personnel lors des formations. Toute dépense en lien avec la confirmation d'une maladie (exemple : déplacement dans un établissement de santé en vue de se soumettre à un test de dépistage du Covid-19) devrait être inscrite au budget de campagne afin d'éviter que quiconque omette de signaler une maladie parce qu'il ou elle doit prendre en charge les dépenses nécessaires pour établir la maladie.

Lors de l'établissement des plans et budgets, il convient d'estimer le pourcentage de personnel susceptible d'interrompre ses activités de campagne en raison d'une infection au Covid-19, afin de s'assurer de disposer de suffisamment de ressources pour rémunérer les personnes malades ainsi que leurs remplaçants. Le PNLP devrait définir un seuil de remplacement (à savoir le stade auquel le remplacement du personnel malade engendre des coûts additionnels trop importants, car il faut former les remplaçants), puis étudier les solutions possibles : étendre la durée de mise en œuvre à la capacité humaine réduite, ou organiser des formations supplémentaires et suspendre les activités jusqu'à ce que le personnel disponible soit en nombre suffisant.

### **Planifier minutieusement toute distribution à partir de sites fixes modifiés ou adaptés**

Avant de prendre une décision concernant l'organisation d'une distribution à partir de sites fixes<sup>12</sup>, il faut déterminer, en discutant au téléphone ou par un autre moyen avec le personnel des équipes de gestion sanitaire des districts, les dirigeants locaux et les agents de santé communautaires, si la population est prête à prendre le risque de se rendre à un point de distribution. Il convient de définir, en se fondant sur la densité de population, les enseignements tirés des précédentes campagnes et ce

---

<sup>12</sup> Voir *Orientations essentielles pour la distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide dans le contexte de la transmission du Covid-19*, <https://allianceformalariaprevention.com/about/amp-guidelines-and-statements/>.

que l'on sait des zones ciblées, s'il sera ou non possible de respecter les règles de distanciation physique en vigueur ainsi que celles relatives aux rassemblements de personnes.

Dans le cas où il est décidé de procéder à une distribution à partir de sites fixes, on devrait notamment envisager :

- d'accroître le nombre de points de distribution en vue de limiter les déplacements de personnes sur de longues distances et de réduire le nombre de bénéficiaires à servir à chaque point de distribution, en évitant ainsi les rassemblements de personnes ;
- d'établir un système de contrôle des flux de personnes aux points de distribution (par exemple en faisant en sorte que les représentants des ménages se rendent aux points de distribution selon un numéro de série indiqué sur leurs coupons, le cas échéant, ou par quartier ou groupes de ménages si on ne se sert pas de coupons) ;
- d'aménager une zone de triage à l'écart des points de distribution pour vérifier que les bénéficiaires se trouvent au bon point de distribution, ne présentent pas de signes ou symptômes d'une infection au Covid-19 (on peut ainsi leur poser de simples questions visant à évaluer leur état de santé ou contrôler leur température selon ce que décidera l'équipe spéciale d'urgence chargée de la lutte contre le Covid-19) et se lavent les mains avant de pénétrer dans la zone de distribution. Sur les sites de distribution, les rôles et responsabilités doivent entre autres consister à surveiller les points de lavage des mains, à assurer leur propreté et à veiller à ce que du savon et de l'eau soient continuellement à disposition ;
- de reconnaître que la seule mise en œuvre d'activités de changement social et de comportement suffit rarement à ce que les bénéficiaires respectent les horaires de collecte des MII ou les règles de distanciation physique en vigueur. Il convient donc d'élaborer des plans précis pour prévenir les rassemblements de personnes ;
- de veiller à ce que les messages autour du changement social et de comportement diffusés en amont d'une distribution informent les bénéficiaires de ce qu'ils sont censés faire aux points de distribution, et notamment précisent s'ils doivent porter un masque ou non, rappellent qu'il est important qu'une seule personne par ménage se présente à un point de distribution, exposent les mesures de prévention des infections au Covid-19 mises en œuvre aux points de distribution, et expliquent la procédure à suivre si les membres d'un ménage ne peuvent pas aller récupérer leurs MII à un point de distribution parce que l'un ou plusieurs d'entre eux présentent des signes et symptômes du Covid-19 ou ont été testés positifs au Covid19 ;
- de veiller à ce que les équipes et leurs superviseurs soient formés aux procédures de nettoyage et de désinfection en début et en fin de journée, et à l'élimination appropriée des déchets. Dans le cadre de leurs visites sur les sites de distribution, les superviseurs doivent vérifier que le matériel nécessaire est disponible, et que les stations de lavage des mains sont propres et fournies en eau et en savon.





Distanciation physique à un point de distribution fixe. PNLP, Soudan du Sud.

### **Utiliser un plan d'évaluation et d'atténuation des risques pour s'assurer que tous les problèmes potentiels ont été pris en compte**

Dans le contexte de la transmission du Covid-19, il importe plus que jamais d'évaluer et d'atténuer les risques pour mettre en œuvre une distribution de MII de qualité. C'est en élaborant des plans d'évaluation et atténuation des risques détaillés qu'on peut tenir compte de tous les problèmes potentiels et mettre en évidence les meilleurs moyens de les éviter, de les atténuer ou de les désamorcer. Parmi les points pouvant présenter des risques importants figurent :

- les formations ;
- les procédures d'approvisionnement, notamment l'achat d'EPI, le transport (y compris de dernière minute), l'impression de supports de changement social et de comportement et d'outils de mise en œuvre, par exemple de collecte de données ;
- la planification, la mise en œuvre, la redevabilité et les prestations d'assurance en ce qui concerne le transport sur le dernier kilomètre ;
- la gestion des rumeurs<sup>13</sup> ;
- la sécurité des équipes ;
- la collecte et la vérification de données<sup>14</sup> ;
- la supervision et le suivi<sup>15</sup> ;
- les inventaires d'EPI et la gestion des déchets ;
- la transmission du Covid-19 parmi les agents de campagne et les bénéficiaires ;
- l'accès aux foyers dans le cadre d'une distribution en porte à porte ou la participation des ménages aux distributions à partir de sites fixes.

Le plan d'évaluation et d'atténuation des risques<sup>16</sup> doit étudier la probabilité et l'impact de la pandémie de Covid-19 en cas d'accroissement rapide de la transmission au sein d'une communauté ou de levée des restrictions en vigueur.

### **Acheter selon que de besoin du matériel supplémentaire aux fins des distributions en porte à porte**

Lors de la planification d'une distribution en porte à porte, il faut veiller à inscrire au budget tout le matériel nécessaire, y compris de grands sacs à poignées pour transporter les MII, le cas échéant, et à

---

<sup>13</sup> Voir aussi *Éléments à prendre en compte aux fins de l'élaboration de plans de gestion des rumeurs liées à la distribution de MII dans le contexte du Covid-19*, <https://allianceformalariaprevention.com/about/amp-guidelines-and-statements/>.

<sup>14</sup> Voir les orientations de l'APP relatives à la collecte de données durant la pandémie de Covid-19. Lien URL à venir.

<sup>15</sup> Voir les orientations de l'APP relatives à la supervision et au suivi durant la pandémie de Covid-19. Lien URL à venir.

<sup>16</sup> Boîte à outils de l'APP, chapitre 5, note 3 : *Planification de l'atténuation des risques*, [https://allianceformalariaprevention.com/wp-content/uploads/2017/08/AMP-Toolkit-report-2015\\_Chapter5\\_EN\\_LR.pdf](https://allianceformalariaprevention.com/wp-content/uploads/2017/08/AMP-Toolkit-report-2015_Chapter5_EN_LR.pdf) (lien vers la version anglaise).

s'approvisionner rapidement compte tenu des quantités requises. Si les MII ne sont pas emballées individuellement et que de précédentes distributions à partir de sites fixes prévoyaient l'utilisation de gants, il convient de racheter des gants aux fins de la distribution en porte à porte. Il faudrait prévoir au moins deux paires de gants à usage unique par jour pour chaque personne chargée de manipuler des MII. Dans le cas où des gants sont fournis, les formations à l'intention du personnel devraient insister sur l'importance de continuer à pratiquer une bonne hygiène des mains à l'aide de gels antibactériens et/ou de savon et d'éliminer correctement les gants utilisés à la fin de la journée.

### **Veiller à élaborer un plan de gestion des déchets et à disposer de suffisamment de ressources à cet effet**

Il importe de déterminer comment seront gérés les déchets (EPI à usage unique, autres déchets en plastique, emballages de MII, etc.) et d'inscrire ces activités au budget. Il convient d'échanger au plus tôt avec le ministère de l'Environnement (ou équivalent) en vue de définir les solutions possibles dans chaque zone où aura lieu la campagne. On devrait élaborer un plan de gestion des déchets chiffré qui détaille les procédures de gestion de chaque type de déchet, en particulier des emballages de MII, lesquels sont contaminés par des insecticides. Parmi les solutions possibles figurent l'incinération (à haute température), le recyclage ou l'enfouissement loin de toute source d'eau. Le plan devrait enfin, le cas échéant, contenir des informations sur les dispositifs de transport des déchets vers un lieu de traitement approprié.

### **Prendre des mesures adéquates pour assurer la sécurité des équipes de distribution**

Quelles que soient la ou les stratégies adoptées dans un contexte donné, il convient de prendre en considération la sécurité des équipes amenées à transporter des MII de porte en porte, ainsi que la sûreté des sites de distribution, tant du point de vue des MII que des mesures de prévention des infections au Covid-19 mises en place. La collecte de données réalisée à partir des niveaux décentralisés dans le cadre de la micro-planification devrait entre autres donner lieu à une cartographie des risques pour la sécurité. S'il est proposé d'appliquer une stratégie de porte-à-porte en deux phases (recensement des ménages suivi d'une distribution en porte à porte), il est crucial de bien recenser tous les ménages au cours de la première phase pour assurer la sûreté et la sécurité des équipes qui se déplaceront avec des MII pendant la seconde phase, car des personnes n'ayant pas été recensées peuvent se montrer agressives avec les équipes de distribution afin de recevoir des MII. Il convient de prévoir davantage de personnel de sécurité et de contrôle des foules sur les sites fixes modifiés ou adaptés, en vue de faire appliquer les mesures de prévention du Covid-19, notamment la distanciation physique.

On devrait se fonder sur la cartographie des risques effectuée dans le cadre de la micro-planification pour établir des mesures visant à assurer la sécurité des équipes qui travaillent en porte à porte. La plupart du temps, on peut charger une personne de la sécurité d'un certain nombre d'équipes travaillant en porte à porte dans une zone géographique définie plutôt que prévoir un membre supplémentaire par équipe qui soit uniquement responsable de la sécurité. On peut réfléchir à créer des rôles alliant sécurité et réapprovisionnement en MII en vue de limiter la taille des équipes. Dans le cas où un membre de chaque équipe est seul responsable de la sécurité et des réapprovisionnements, les critères de sélection doivent être clairs et attacher la plus grande importance aux compétences nécessitant la plus grande maîtrise (exemple : utilisation des outils de redevabilité concernant les MII durant les réapprovisionnements). Les dirigeants communautaires et les personnalités influentes auront enfin eux aussi un rôle essentiel à jouer dans la sécurité du personnel de campagne<sup>17</sup>.

---

<sup>17</sup> Voir bientôt les orientations de l'APP relatives à la mobilisation des dirigeants communautaires aux fins d'une campagne de distribution de MII dans le contexte de la transmission du Covid-19, <https://allianceformalariaprevention.com/about/amp-guidelines-and-statements/>.



Transport sur le dernier kilomètre. Division nationale de la lutte contre le paludisme, Ouganda.

### **Renforcer et intensifier les distributions de routine**

Il convient de veiller à ce que les distributions de MII de routine se poursuivent normalement, notamment en pré-positionnant des stocks supplémentaires pour parer à une éventuelle perturbation des transports dans le pays. Si en raison de la situation (insécurité, réglementations concernant le Covid-19, etc.), il n'est pas possible de procéder à une distribution en porte à porte, à une distribution dirigée par la communauté, ou à une distribution à partir de sites fixes modifiés ou adaptés, il est primordial que les établissements de santé et les structures communautaires (le cas échéant) puissent continuer de distribuer des MII. S'il est impossible de mener une campagne de distribution, mais que les distributions de routine peuvent se poursuivre, on devrait envisager d'adapter et d'élargir les critères de ces dernières (exemple : une MII pour chaque personne se présentant à un établissement de santé avec des symptômes du Covid-19 ou une MII pour chaque cas de paludisme aigu), afin de fournir des MII au plus grand nombre de personnes possible, en particulier les personnes vulnérables face au Covid-19 et/ou au paludisme.

### **Prévoir au moins deux personnes par équipe de distribution**

Quelle que soit la stratégie adoptée (distribution en porte à porte, distribution dirigée par la communauté, distribution à partir de sites fixes modifiés ou adaptés), chaque équipe doit se composer d'au moins deux membres, voire plus s'il faut assurer la sécurité, le triage sur les sites fixes, le réapprovisionnement en MII, etc. Pour atteindre les objectifs de distribution pendant la période prévue et assurer la sûreté et la sécurité de toutes les personnes intervenant dans une distribution de MII, il faut veiller à quantifier correctement les besoins en ressources humaines.

### **Procéder aux paiements en temps opportun**

Il faut veiller à ce que la rémunération ou la compensation des personnes contribuant à une distribution de MII soient organisées bien à l'avance. Les fonds doivent être transférés ou traités de façon à ce que les paiements soient reçus en temps opportun pour limiter les frustrations et le stress chez le personnel de mise en œuvre. Si les paiements se font par téléphonie mobile, il faut s'assurer de recevoir les listes de personnes à rémunérer et le numéro de téléphone de ces dernières avant que les formations aient lieu, afin que les numéros soient vérifiés lors des formations pour éviter tout problème à un stade ultérieur.



Distanciation physique lors de la collecte de moustiquaires. PNLP, Soudan du Sud.

**Trouver de nouveaux moyens de distribuer des MII si la pandémie de Covid-19 ou les restrictions qu'elle engendre empêchent toute campagne de distribution**

On envisagera des approches novatrices comme distribuer des MII à des petits kiosques, magasins ou pharmacies dans lesquels les membres d'une communauté se fournissent en aliments ou en médicaments pour permettre aux représentants des ménages de récupérer les MII qui leur ont été attribuées en même temps qu'ils achètent d'autres produits. Il convient de définir les obligations en matière de compte rendu applicables à ce type de distribution et de présenter au personnel les procédures opérationnelles normalisées à suivre. Il se peut que ce type de distribution présente des difficultés sur le plan de la redevabilité concernant les MII ; il peut donc être important de procéder à des mises à l'essai à petite échelle. Il convient enfin de réfléchir aux rémunérations nécessaires pour assurer un stockage sûr et une distribution appropriée des MII.